



COMPTE RENDU CHS-CT FINANCES 59-62 DU 6 MAI 2014

La séance débute par la lecture des déclarations liminaires des différentes organisations syndicales.

Le principal point commun de ces déclarations est celui des Risques psychosociaux (RPS), non pris en compte par l'Administration.

Le Président nous informe qu'il attend les orientations ministérielles à ce sujet...pendant ce temps, les agents ont le temps de se sentir mal au travail..

Pour cette séance, 6 points sont à l'ordre du jour

Point n°1

L'approbation du PV de la séance du 26/02/2014

La CGT s'abstient car, dans la perspective de l'action du 20 mars 2014, les représentants CGT des personnels avaient boycotté cette séance pour dénoncer les plans et démarches stratégiques ne visant qu'à détruire morceau par morceau nos administrations , toutes les restructurations au sein des différentes administrations de notre Ministère et l'absence généralisée de dialogue social.

Suite à la lecture du PV et à l'absence de commentaire sur la visite ayant eu lieu à la Cité administrative, la CGT s'étonne de cette absence de commentaire intervient pour remettre au Président une information sur un courrier adressé le 28 avril 2014 au Préfet de région du Nord Pas-de-Calais réitérant la demande commune CGT et SOLIDAIRES de création de CHSCT de site à la Cité Administrative de Lille. Le Président s'engage à s'informer et à informer les membres du CHSCT sur les suites qui seront données à cette demande.

Point n°2

L'approbation des DUERP

Ce point a fait l'objet de débats houleux et nourris car on a pu noter des différences de méthode dans le recueil des risques et leur traitement au sein des différentes administrations du Ministère des Finances.

Ainsi, certaines administrations comme l'INSEE, la DIRCOFI ou la DNID-CAV ont pris en compte l'expression des agents en la retranscrivant en grande partie dans le DUERP et dans le PAP.

La CGT vote :

- **Abstention** pour l'INSEE

- **Pour** le PAP de la **DIRCOFI** . Nous rappelons néanmoins que ce DUERP couvre 3 régions et 7 départements et demandons que les Présidents des CHS-CT concernés soient destinataires de ce DUERP et informés de notre vote et du PAP. Nous soulignons la cotation en risque A des deux premières lignes de ce DUERP qui recensent des risques psycho-sociaux liés à une surcharge de travail et à une absence de dialogue avec la hiérarchie.

- **Abstention** pour le DUERP de la **DNID-CAV** car il s'agit d'un DUERP National et si celui correspondant au site de Lille semble correct mais peut-être sous-évalué en raison des risques d'agression lors des ventes au public, celui d'autres sites comme Marseille n'ont pas été validés par les représentants CGT des personnels de ces CHSCT.

- Pour les DUERP de Dunkerque Douane et Lille DRFIP, nous ne pouvons que regretter la méthode employée ainsi que les arguments de l'Administration. En effet, malgré un effort dans la méthode de recueil des risques (à savoir questionnaire remis aux agents, création de groupe de travail), il n'en demeure pas moins que l'Administration a finalisé, **SEULE**, ces DUERP. **Par conséquent, elle a décidé de diminuer systématiquement le degré de gravité de tous les risques initialement côtés A.** La CGT rappelle au Président que la décote d'un risque A en B et plus particulièrement pour les risques psychosociaux (inquiétude des personnels sur leur avenir), que cette décote ne pourra se faire que par le gel du PSD

2014-2018 et l'ouverture de véritables négociations avec l'ensemble des organisations syndicales sur l'avenir des agents, des services où ils sont affectés et sur la pérennité même de leur administration. Ainsi le DUERP de Dunkerque qui comptait à l'origine 33 risques A, n'en compte plus que ...ZERO !!!! Rappelons que l'intersyndicale a boycotté les GT des 7 et 14 février pour dénoncer le PSD. La CGT rappelle donc au Président que la décote d'un risque A en risque B ne pourra se faire que par le gel du PSD 2014-2018. En effet, certains RPS, cotés A par les agents, ont été minimisés en passant en risque B. D'autres risques A ont été décotés par manque de moyens financiers de l'Administration...elle considère donc **par exemple** que ce n'est pas grave de laisser travailler les agents dans des sites amiantés...La CGT ne peut admettre cet argument et rappelle au Président que les DR engagent leur responsabilité pénale en cas d'accident alors que le risque a été dénoncé et non solutionné par l'Administration.

L'ensemble des représentants des personnels toutes organisations syndicales confondues vote **CONTRE** après une suspension de séance.

- Il en est de même pour le **DUERP de la DRFIP**. Un groupe de travail composé d'agents et de représentants de l'administration a été réuni 4 fois pour analyser et synthétiser les 5010 lignes initiales, dont 863 en risque A. Une 5ème réunion a eu lieu où, l'Administration donne lecture du DUERP finalisé (par ses soins) aux autres membres du GT. Celui-ci ne compte plus que 130 risques A...Le Président nous rappelle que tout se fait en parfaite honnêteté, en transparence, dans un débat ouvert...(précision utile car on ne l'avait pas remarqué...). Pour la CGT, la suppression des risques classés A par les agents au motif que l'Administration n'a pas les moyens d'y remédier est inacceptable. La vérité est que le Ministère n'est pas une « Administration à l'écoute des ses agents » !!!

La CGT vote **CONTRE** et demande 2 assistants de prévention supplémentaires.

Point 3

Les espaces confinés de la BSI de DK

Information sur les moyens dont disposent les agents de la BSIDK pour

assurer cette nouvelle mission.

Un point est également fait sur l'absence de médecin de prévention sur DK. Le Président n'a pas de solution pour le moment.

Point 4

Accident de travail survenu à Maubeuge

Une agente a fait une chute de 2 mètres dans une trappe du local d'archive. Une société extérieure était venue faire des travaux et en quittant les lieux, n'a pas matérialisé et sécurisé les lieux de travaux. En outre, la luminosité était très faible car les ampoules n'avaient pas été remplacées, fait signalé par les agents depuis longtemps. Un rapport d'enquête suite à cet accident a été effectué par un groupe de travail composé de différents membres du CHSCT et remis à l'ensemble du CHSCT pour avis et examen.

Point 5

Budget 2013/2014

Sur l'enveloppe de 643 007 euros allouée au CHS-CT en 2013, 641 900,12 euros ont été dépensés.

Les projets 2014 ont tous été validés, soit financés entièrement par le CHS-CT, soit en cofinancement avec l'Administration.

Questions diverses

*Lecture est faite du point d'étape de la commission d'enquête suite à la tentative de suicide d'un agent de la DRFIP

*Les prochaines visites de sites

*Sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière du CHSCT
Finances du Nord RIALTO INVESTIGATIONS et les conclusions des comités de suivi ergonomiques ministériels des 31 mars et 13 mai 2014 sur cette application informatique.